

mémoire, mais ce plan est un mode de contributions volontaires et il est fondé sur des principes d'actuariat. Nous ne croyons pas du tout qu'il soit praticable au Canada. Ce que nous préconisons, c'est que la portée de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soit élargie, de sorte qu'elle s'apparente davantage à un plan d'assurance sur les récoltes. C'est là, messieurs, notre opinion.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous ne partiez, messieurs, je remercie, au nom des membres du Comité, le Conseil interprovincial des unions agricoles pour leur précieuse collaboration.

Le Comité s'ajourne à jeudi prochain, à 11 heures du matin.

La séance est levée.